

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT **2018**

Préfecture du Val-de-Marne



PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

Editorial

La publication du rapport d'activité des services de l'État dans le Val-de-Marne est un moment important d'information pour nos concitoyens et un rendez-vous attendu avec les élus du territoire. Ce rapport contribuera, je l'espère, à mieux faire connaître aux habitants du département les actions essentielles que l'État y mène chaque jour, pour l'amélioration de leur quotidien et pour l'intérêt général.

L'État est ainsi mobilisé quotidiennement pour assurer la sécurité de tous et sous toutes ses formes, pour améliorer la situation des mal-logés, pour développer des solutions d'hébergement pour ceux qui n'ont pas de toit. Il investit dans la jeunesse, en veillant à ce que l'école serve l'égalité des chances, en soutenant les jeunes en difficulté, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville. Il s'engage pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi, dans des logiques de parcours de plus en plus intégrés pour gagner en efficacité. Il développe l'accès aux soins et leur qualité.

En lien étroit avec les collectivités, l'État prépare aussi l'avenir du département. Les chantiers du Grand Paris Express, entrés en phase opérationnelle dans le département en 2018, en sont le symbole le plus évident. Ils transformeront profondément et durablement la Métropole et le Val-de-Marne, tout en bénéficiant dès aujourd'hui aux entreprises et à l'emploi locaux. L'État soutient aussi la transition écologique, et les projets environnementaux contribuant à la résilience du territoire face aux risques d'inondation, qui ont encore une fois marqué le début de l'année 2018.



Dans tous ces domaines, l'action de l'État est portée par la solidité des partenariats noués et entretenus avec tous les acteurs du territoire, au premier rang les collectivités locales, mais aussi les associations et les citoyens eux-mêmes, qui sont de plus en plus consultés et associés à la mise en œuvre des politiques publiques.

Elle est portée aussi, bien sûr, par l'engagement permanent de tous ses agents et par leurs compétences nombreuses et reconnues. Je souhaite saluer ici leur travail quotidien pour apporter des solutions concrètes aux usagers des services publics, et leur recherche constante de voies d'amélioration et de modernisation des services rendus.

■ **Raymond Le Deun**
Préfet du Val-de-Marne

Sommaire

1.	L'ÉTAT LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES D'INSECURITE	6
1.1	L'État développe les partenariats pour mieux lutter contre la délinquance	7
1.2	L'État poursuit et renforce sa politique de lutte contre la radicalisation	9
1.3	La sécurité routière demeure une priorité	10
1.4	La prévention des risques naturels et technologiques constitue un enjeu particulier dans le Val-de-Marne	11
1.5	L'État assure la protection des consommateurs face aux risques sanitaires et de fraude	13
1.6	La coordination étroite des services de l'État et des organismes sociaux renforce la lutte contre toutes les fraudes	14
2.	L'ÉTAT AMÉLIORE L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT	15
2.1	L'État œuvre au développement équilibré de l'offre de logements sociaux	16
2.2	L'État accompagne vers la sortie du mal-logement	17
2.3	Les programmes de renouvellement urbain améliorent le cadre de vie et la mixité sociale	18
2.4	La lutte contre l'habitat indigne est une priorité	19
2.5	L'État assure l'accueil digne des demandeurs d'asile et l'accompagnement vers le logement de ceux qui ont vocation à rester sur le territoire	22
3.	L'ÉTAT EST LE GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	23
3.1	L'État œuvre à la réussite scolaire de tous	26
3.2	L'État favorise l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi	28
3.3	Une approche globale de la lutte contre la pauvreté permettra d'obtenir des résultats durables	30
3.4	Le développement de l'accès à la santé pour tous, manifestation de la solidarité nationale	31
3.5	L'État agit pour réduire les inégalités d'accès à la culture et à la vie associative	32
4.	L'ÉTAT OEUVRE À LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET À SON AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE	33
4.1	L'accompagnement des collectivités locales et de leur structuration demeure un rôle essentiel de l'État	34
4.2	L'État soutient l'accélération de la transition écologique	35
4.3	L'État contribue à améliorer la mobilité de demain et crée des opportunités aujourd'hui	37
4.4	Avec ses partenaires, l'État aménage des secteurs à fort potentiel dans un souci d'équilibre du territoire	39
5.	L'ÉTAT SE MODERNISE AU BÉNÉFICE DES USAGERS	40
5.1	L'État modernise ses relations avec les citoyens et les collectivités	41
5.3	Le numérique renforce la fiabilité et la performance du service public	43
5.3	De nouvelles organisations et méthodes sont mises en place au service des usagers et des agents	44
	ANNEXE 1 : la stabilisation des dotations aux collectivités	45
	ANNEXE 2 : Exécution des dépenses de l'Etat dans le Val-de-Marne en 2018	46





Sécurité

825 000€

pour soutenir des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation portées par les collectivités ou les réseaux associatifs



Lutte contre la fraude

37 millions d'euros

montant des fraudes détectées en 2018



Sécurité alimentaire

94 526

certificats sanitaires délivrés à l'export pour les produits d'origine animale ou végétale



Logement

3 131

nouveaux logements sociaux agréés en 2018



Lutte contre l'habitat indigne

113

arrêtés préfectoraux d'insalubrité



Hébergement

70,2 M€

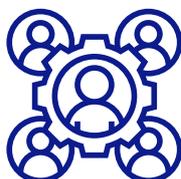
consacrés par l'État à l'hébergement



Éducation

6200

élèves ont bénéficié du dispositif « 100 % de réussite »



Cohésion sociale

7M€

investis pour soutenir 39 structures d'Insertion par l'activité économique.



Délivrance de titres

113 629

passports délivrés

4

dates

16 janvier

Signature de la convention de financement du Tramway T9 (Part de l'État dans le financement : 91M€)



14 février

Visite du Président de la République à Villeneuve-Saint-Georges pour apporter le soutien de l'État aux habitants touchés par les inondations et à l'opération de renaturation des berges de l'Yerres (20M€ apportés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie).



2 octobre

Première pierre de la première opération de l'ANRU de reconstitution de l'offre à Orly



18 décembre

Signature de la déclaration d'utilité publique de la gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny



#1

L'ÉTAT LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES D'INSECURITE

Assurer la sécurité de tous, face au terrorisme, à la délinquance, aux risques sanitaires et naturels ou sur la route, constitue la mission première de l'État. En 2018, l'État a renforcé son approche partenariale pour lutter plus efficacement contre la délinquance, et la coordination de ses services et des services sociaux pour lutter contre les fraudes.

Il s'est aussi mobilisé pour venir en aide aux citoyens touchés par les inondations du début d'année et s'engage pour rendre le territoire plus résilient à l'avenir face aux risques naturels.



L'État développe les partenariats pour mieux lutter contre la délinquance

Assurer la sécurité des citoyens est une mission essentielle de l'État. Toutefois, la délinquance résultant de nombreux facteurs, lutter efficacement et durablement contre elle suppose de travailler au plus près de la population et de nouer des partenariats avec d'autres acteurs.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

+ 5,3 %

(15 393 contre 14 618)

Atteintes aux biens

- 5,5 %

(48 724 contre 51 586)

Vols avec effraction

- 3,9 %

(7261 contre 7553)

Escroqueries et infractions économiques

- 10,6 %

(9413 contre 10 533)

Vols avec violence

-7,3 %

(3283 contre 3541)

Activité des services

+ 6,10 %

Gardes à vue

(15 461 contre 14 572)

+ 5,3 %

Infractions à la législation sur les stupéfiants.

(6 294 faits contre 5 977)

+ 37,2 %

Personnes mises en cause pour trafic de stupéfiants

(1062 contre 774)

+ 36 %

Lutte contre les trafics

(918 faits contre 675)

227 kg

d'héroïne saisis

1 040 kg

de cannabis saisis

FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance)

- ▶ **320 000€** pour améliorer la sécurité des écoles et des sites sensibles
- ▶ **234 422 €** pour accompagner les communes dans l'installation de systèmes de vidéo-protection
- ▶ **600 000€** pour soutenir des actions de prévention portées par les collectivités ou les réseaux associatifs dont :
 - **83 500€** pour l'amélioration de la tranquillité de l'espace public
 - **275 900€** pour l'accompagnement des jeunes particulièrement exposés à la délinquance
 - **236 958€** pour l'aide aux victimes et la lutte contre les violences faites aux femmes

Police de sécurité du quotidien : lutter contre la délinquance de la vie quotidienne

Lancée par le ministre de l'Intérieur en février 2018, la police de sécurité du quotidien (PSQ) s'est déployée dans le département sur l'ensemble de l'année.

Un diagnostic a été mené à l'échelle de chaque commune par les chefs de circonscription, en lien avec les maires, pour établir une stratégie locale de sécurité fondée sur les principales problématiques locales d'insécurité et les secteurs d'intervention prioritaires. Le travail des fonctionnaires de police a été réorienté vers la délinquance du quotidien en renforçant la présence sur la voie publique et en fidélisant sur les secteurs les plus difficiles des unités dédiées, les brigades territoriales de contact (BTC). Dans le même temps, les unités des missions de prévention, de contact et d'écoute (MPCE), en charge de recueillir les doléances des habitants, de développer les partenariats et d'intervenir auprès des relais de la société civile, ont été élargies.

Au-delà de la création de nouvelles unités, la diversification des modes de présence sur la voie publique, le développement des patrouilles à pied ou à vélo rendent les forces de police plus disponibles et plus accessibles. Les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la sécurité du quotidien, associations de commerçants, bailleurs sociaux, communes etc ont été développés. Depuis le lancement de la PSQ, ce sont ainsi 16 des 17 circonscriptions de sécurité publique du département qui ont installé une BTC permettant de renforcer l'action des forces de l'ordre, de la lutte contre les rodéos motorisés (31 procédures sur le dernier trimestre 2018) au démantèlement de points de deal de stupéfiants identifiés.

LE QRR DU BOIS L'ABBÉ



Si la PSQ irrigue l'action des forces de l'ordre sur le territoire, elle s'incarne plus particulièrement dans le Quartier de reconquête républicaine du Bois l'Abbé situé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne. Identifié dès le mois de février 2018 au niveau national comme un des 15 premiers QRR, le quartier bénéficie aujourd'hui d'une BTC dédiée et le commissariat a reçu le renfort de 20 fonctionnaires dont l'action quotidienne s'ajoute à la mobilisation des unités spécialisées du département et de l'agglomération parisienne (PJ, douanes, forces mobiles en sécurisation, unités de sécurité routière etc.). Entre octobre et décembre 2018, ce sont ainsi 191 opérations de contrôle et de visites des espaces publics et des parties communes des immeubles qui ont été menées par les forces de l'ordre sur le secteur.

La visite du Ministre Christophe Castaner et du Secrétaire d'État Laurent Nunez, sur site à l'occasion de l'installation de la BTC, a permis de rappeler les priorités du contrat de reconquête républicaine : mobilisation des forces de l'ordre sur la voie publique, lutte contre la délinquance du quotidien, partenariat avec les communes et les bailleurs sociaux, soutien aux initiatives de cohésion sociale portées par le tissu associatif local.

Perspectives 2019

Améliorer la couverture des CLSPD (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance)

Instances locales de partenariat présidées par les maires, les CLSPD constituent un lieu de dialogue primordial entre élus, autorité judiciaire, forces de l'ordre, préfecture et acteurs de la cité en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Sur les 39 communes qui disposent de l'obligation légale de constituer un CLSPD, seules 17 l'avaient réuni en 2018. Le travail de sensibilisation entamé par les services de la préfecture auprès des mairies doit permettre au cours de l'année 2019 de relancer la démarche avec l'objectif de relancer les conseils locaux parfois en sommeil. Le premier trimestre a ainsi permis à des villes comme Choisy-le-Roi de réunir pour la première fois leur conseil et de formaliser leur stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'État poursuit et renforce sa politique de lutte contre la radicalisation

Depuis plusieurs années, une nouvelle politique publique de prévention de la radicalisation, qui articule logiques sociale et de sécurité, se construit avec l'ensemble des partenaires impliqués : professionnels de la sécurité, association, milieu hospitalier, élus locaux. Le 23 février 2018, le Premier ministre a annoncé le Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) "Prévenir pour protéger", lequel formule 60 mesures pour réorienter la politique de prévention de

la radicalisation selon 5 axes : prémunir les esprits face à la radicalisation, par l'éducation aux médias et au traitement de l'information reçue notamment ; compléter le maillage de détection et de prévention, par la formation des acteurs de terrain, les entreprises et les services de l'État ; comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation ; professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques, notamment des acteurs de santé.

15 projets

financés par le FIPD-R
pour un montant de
223 725 euros

9 personnes

signalées et 3 familles
étaient prises en charge
au 4 décembre 2018 dans
le cadre de la cellule de
prévention

200 élèves

des collèges Paul Vaillant
Couturier (PVC) et Boileau
situés à Champigny-sur-Marne
et Chennevières-sur-Marne ont
participé à un projet pédagogique
en lien avec la pièce de théâtre
Lettres à Nour, de Rachid Benzine

115

directeurs d'école et
cadres du 1^{er} degré ont été
sensibilisés au phénomène
de la radicalisation

La sécurité routière demeure une priorité

- Mieux lutter contre l'insécurité routière : un document général d'orientation pour améliorer la prévention



Présenté le 6 novembre 2018, le document général d'orientation pour la sécurité routière fixe les priorités arrêtées par les services de l'État en lien avec les partenaires de la prévention routière dans le département pour les 4 années à venir. Réunissant les contributions du conseil départemental, de l'association des maires, du parquet, du rectorat et des acteurs de la sécurité routière (associations, chambres consulaires, forces de l'ordre etc.), il a permis d'identifier au vu de l'accidentalité du département 4 priorités de prévention : le développement d'actions de prévention en milieu professionnel et dans l'entreprise, la lutte contre la conduite sous l'emprise de substances psychoactives, la protection des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, seniors) et la protection des deux roues motorisés.

Ces orientations seront déclinées chaque année à travers le programme départemental de sécurité routière avec comme objectif principal de démultiplier les relais de prévention et de toucher de nouveaux publics en favorisant l'implication des entreprises, des collectivités et des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Accidents

2 544 accidents corporels (-6,5%),

3 000 blessés (-5,5%)

601 blessés hospitalisés (+21,4%)

27 tués sur les routes du département soit 4 de plus qu'en 2017 ; 16 tués sont des piétons, 2 des cyclistes, 7 des utilisateurs de deux-roues motorisés

Contrôles

81 379 véhicules contrôlés

183 707 infractions constatées

1271 dépistages positifs pour l'alcoolémie, 610 pour les stupéfiants

1059 permis de conduire retirés dont 788 pour dépassement du seuil d'alcoolémie
196 pour la conduite sous l'usage de stupéfiants, 61 pour vitesse excessive

Prévention

94 044€ mobilisés pour soutenir 40 porteurs de projets

473 interventions de prévention menées par les forces de l'ordre dont 451 en milieu scolaire à destination de 16 423 enfants

Perspectives 2019

Un nouvel outil pour lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool: l'anti-démarrage électronique

A partir du mois de janvier 2019, la loi ouvre la possibilité au Préfet de prescrire en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool, une mesure d'installation d'anti-démarrage électronique qui peut se substituer à la suspension du permis de conduire.

Le conducteur peut ainsi faire installer par un opérateur agréé un dispositif d'anti-démarrage sur sa voiture qui contrôle son état d'alcoolémie. Solution innovante déployée en 2018 dans 4 départements expérimentateurs, il permet de concilier lutte contre la conduite sous l'emprise d'alcool et maintien de la mobilité des contrevenants.

Les premiers arrêtés prescrivant des EAD ont été pris en avril 2019. A fin juin, 26 arrêtés avaient été pris, représentant 20 % environ des procédures pour alcoolémie.

La prévention des risques naturels et technologiques constitue un enjeu particulier dans le Val-de-Marne

Caractérisé par la présence de la Seine et de la Marne, mais aussi par des emprises industrielles classées, le département est vulnérable à certains risques naturels, comme l'ont de nouveau montré les inondations du début d'année 2018, et technologiques. L'État organise et met en œuvre les mesures de prévention et la réponse aux situations accidentelles.

La crue de 2018

4 000 habitations et locaux inondés

663 personnes évacuées, 375 hébergées dans 5 gymnases ou à l'hôtel

1 500 coupures d'électricité

307 coupures de gaz

19 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

751 dossiers soumis à la sous-commission départementale ERP

829 visites de commission dont 105 de la sous-commission départementale

La prévention des risques technologiques

Le département compte 3 sites classés SEVESO. Ils doivent, à ce titre, faire l'objet d'un plan particulier d'intervention destiné à formaliser les procédures applicables en cas d'accident dont les conséquences ne pourraient être prises en charges par l'opérateur du site dans le cadre de son plan d'opération interne (POI) : le dépôt pétrolier de la SPVM à Villeneuve-le-Roi, le site du SIAGE à Valenton et le dépôt pétrolier EG Rétil à Vitry-sur-Seine.

C'est sur ce dernier site qu'a été organisé en novembre 2018 un exercice opérationnel avec près de 200 intervenants (Préfecture, BSPP, SAMU, fonctionnaires de police, DASEN, ARS etc.) représentant les différents acteurs appelés à être mobilisés en cas d'incident majeur sur le site. Cet exercice a permis de tester l'articulation entre les services de l'opérateur et les services de secours et de tester la réaction des différents acteurs concernés.

Réagir face à l'urgence : une forte mobilisation dans le cadre de la crue de la Seine et de la Marne

L'année 2018 a été particulièrement marquée par les inondations liées aux crues de la Seine et de la Marne aux mois de janvier et février 2018. Si le phénomène a été lent et progressif, limitant le risque immédiat pour les populations, il a été particulièrement long et a nécessité l'ouverture du centre opérationnel départemental de gestion de crise pendant plus de 15 jours afin de coordonner l'action des services de secours et de soutien aux populations en lien étroit avec les collectivités touchées.

Ce sont ainsi près de 250 interventions qui ont été menées par la brigade des sapeurs pompiers de Paris afin de procéder à des reconnaissances des secteurs inondés et de porter secours aux personnes les plus vulnérables ou de les aider à évacuer. Dans le même temps, les effectifs de la direction territoriale de la sécurité de proximité du département et les unités de la brigade fluviale étaient mobilisés pour sécuriser les zones évacuées et prévenir les pillages. Avec le concours des associations de sécurité civile et des collectivités locales, 5 centres d'hébergement ont été activés pour accueillir 300 personnes et leur fournir une aide de première nécessité. Cette mobilisation d'urgence s'est poursuivie avec l'accompagnement sur le moyen terme des collectivités concernées, pour construire avec elles les dossiers de déclaration de catastrophe naturelle.



VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : LA STRATÉGIE POST-CRUE

Particulièrement exposé aux risques d'inondation, fortement urbanisé et accueillant des populations parfois fragiles, le secteur du Blandin sur les bords de l'Yerres à Villeneuve-saint-Georges a été très durement touché par l'inondation de 2018.

Lors de sa visite le 14 février 2018, le Président de la République venu saluer les secours mobilisés sur le secteur depuis le début du mois de janvier a souhaité que l'État accompagne le territoire et ses habitants afin à la fois de répondre à l'urgence mais également de mieux anticiper à l'avenir ce type de phénomène.

Ainsi un fonds de secours d'urgence a-t-il été débloqué à destination de 121 familles particulièrement touchées par la crue et la commune a-t-elle bénéficié d'une aide financière exceptionnelle de 250 000€ pour faire face aux dépenses occasionnées par la crue. L'État apporte en outre son concours à hauteur de 370 000€ à la reconstruction de l'équipement associatif du secteur entièrement ruiné par la crue. Enfin, en lien

avec les collectivités du secteur, une stratégie de renaturation des berges de l'Yerres a été définie et permettra, par la mobilisation de 20 millions d'euros apportés par l'Agence de l'eau Seine Normandie de financer la reconquête des 4,5 hectares les plus exposés à la crue.



Perspectives 2019

Mieux diffuser la culture de sécurité civile au sein de la population

Si l'État est un acteur majeur de la sécurité civile, les différents événements auxquels est confronté le département montrent la nécessité de faire de chacun un acteur de la sécurité civile et de la résilience du territoire.

Afin de mieux accompagner les communes du département, les travaux engagés avec celles concernées par un risque majeur permettront d'ici à la fin de l'année de disposer d'un plan communal de sauvegarde établissant les procédures de gestion de la crise et cartographiant les ressources du territoire.

Afin d'impliquer chaque citoyen dans cette démarche et ce dès le plus jeune âge, la préfecture du Val de Marne en lien avec la Croix rouge et la DASEN poursuit le développement des Cadets de la sécurité civile dont la deuxième promotion a impliqué près de 200 élèves issus de 8 collèges du département pour leur transmettre les grands éléments de la culture de sécurité civile.

L'État assure la protection des consommateurs face aux risques sanitaires et de fraude

La sécurité alimentaire est une préoccupation majeure de la population. Avec la présence du Marché d'intérêt national de Rungis dans le département, les enjeux dépassent les limites du territoire. Par une veille constante et une intense activité de contrôles sur site, l'État assure la qualité et la sécurité des aliments et des activités agroalimentaires.



La sécurité sanitaire en 2018

- 5550** contrôles et inspections sur sites
- 94 526** certificats sanitaires délivrés à l'export et aux échanges intracommunautaires pour les produits d'origine animale ou végétale
- 197** alertes traitées
- 1507** réclamations prises en charge
- 389** conseils délivrés aux particuliers dans le cadre de la permanence consommateur
- 23** gestions de toxi-infection alimentaire collective (TIAC)
- 57** agréments sanitaires communautaires délivrés
- 33** fermetures, suspension d'activité, ou rappel de produits ordonnés
- 673** prélèvements pour analyse

■ Sécurité et loyauté des produits industriels de grande consommation et des prestations de service

Les priorités ont porté en 2018 sur des secteurs qui représentent une dépense importante pour les consommateurs : l'immobilier (contrôle renforcé de 224 agences immobilières), le commerce électronique (58 entreprises contrôlées), le dépannage à domicile et la rénovation thermique des bâtiments (contrôles de la qualification des professionnels, sur des pratiques commerciales trompeuses...). Une enquête spécifique concernant l'affichage de prix dans 76 pharmacies a été conduite en avril 2018, révélant des défauts dans 26 d'entre elles.

Sur les produits industriels de grande consommation, des prélèvements sont régulièrement effectués pour vérifier la conformité et la sécurité des produits. Des plans annuels de contrôle ciblent notamment : jouets, puériculture, cosmétiques, produits chimiques, cigarettes électroniques, matériaux au contact des denrées alimentaires. Sur les 35 alertes traitées en 2018, les risques les plus fréquents sont : choc électrique, incendie, migration de substances toxiques.

■ L'Etat veille aussi à la santé des animaux et à leur bien-être



La surveillance du bien-être animal a été une priorité. De nouvelles dispositions législatives ont été mises en place après le signalement par des associations de certaines pratiques en élevage et en abattoirs en France. La gestion des signalements de maltraitance dans les élevages et les lieux de détention est un enjeu majeur. 20 inspections ont été effectuées en 2018 (animaleries, refuges, pensions, chenils, élevages).

■ La sécurité alimentaire

Les services de l'Etat développent une intense activité de contrôles sur site, depuis les pavillons du marché de Rungis jusqu'à la restauration scolaire et commerciale, et tout au long de la chaîne alimentaire. L'information du public sur les résultats de ces contrôles est renforcée depuis avril 2017. Une information synthétique est ainsi accessible au public sur internet et par une appli dédiée (alim-confiance.gouv.fr).

Les suites des contrôles peuvent être répressives ou correctives : elles ont abouti notamment à 27 fermetures d'établissements, et 284 mesures de police administrative mises en œuvre (graves manquements aux règles d'hygiène).

La coordination étroite des services de l'État et des organismes sociaux renforce la lutte contre toutes les fraudes

La lutte contre la fraude répond à une triple exigence de protection des populations contre les pratiques illégales ou douteuses, de garantie de la loyauté des pratiques économiques (lutte contre la non-déclaration de salariés, fraude aux cotisations sociales) et de protection des deniers publics. Elle nécessite la coordination de l'action des services de l'État (forces de l'ordre, inspection du travail, services de la DDPP, services douaniers), des organismes sociaux (CAF, CPAM, CNAV, Pôle Emploi, URSSAF) et de la chaîne judiciaire.

Afin de coordonner l'action des différents partenaires, le CODAF (comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude) réunit l'ensemble des acteurs sous la présidence commune du Préfet et du Parquet. Il a permis en 2018 de mener 180 actions de contrôle coordonnées et de détecter par ces seules opérations 11,6 millions d'euros de fraudes commises au détriment des différents organismes sociaux et des services des finances publiques.

Si les infractions au droit du travail (manquement aux obligations déclaratives, fraude au détachement ou aux prestations de services internationales) ou à la réglementation sociale (défauts de cotisations) restent les principales cibles, l'action du CODAF s'oriente également vers de nouveaux types de fraudes afin de s'adapter à la réalité des pratiques délictueuses. 2018 a ainsi été l'occasion de cibler notamment les chantiers du BTP et particulièrement ceux liés aux travaux du réseau de transport du Grand Paris, avec une attention spéciale portée aux prestations de services internationales.

37 millions d'euros

montant des fraudes détectées en 2018 contre 30 millions en 2017, principalement au détriment de l'URSSAF (22,7 millions), de la CPAM (4,9 millions) et de la CAF (5,1 millions)

164

contrôles de l'inspection du travail en matière de lutte contre le travail illégal, 192 contrôles en matière de prestation de service internationale

19

procédures de fermeture administrative

#2

L'ÉTAT AMÉLIORE L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Disposer d'un endroit où dormir est un prérequis à l'insertion sociale, professionnelle et un droit. L'action de l'État est multiple pour parvenir à faire appliquer ce droit : elle porte d'abord sur la construction de logements pour répondre à la demande.

Face à la tension sur le marché, elle se concentre aussi sur l'accès au logement des publics prioritaires et propose des solutions temporaires d'hébergement pour ceux qui n'ont d'autre choix.

Enfin, l'État intervient lorsque des logements proposés aux habitants ne sont pas décents. Il peut alors prendre des mesures pour prévenir les risques et modifier la situation.



L'État œuvre au développement équilibré de l'offre de logements sociaux

La tension sur le marché de l'immobilier est particulièrement forte à Paris et en petite couronne. On compte 92 000 demandeurs de logements sociaux dans le Val-de-Marne pour environ 9 000 attributions par an. Développer l'offre de logements est donc une priorité pour accueillir la population, dans un département dont l'attractivité va évoluer avec l'arrivée du Grand Paris Express et les projets d'aménagement en cours.



3131

Nouveaux logements sociaux agréés en 2018



17,9 M€

de subventions allouées pour soutenir la production de logements



1683

nouveaux logements sociaux, soit 53% d'entre eux, situés dans des communes comptant moins de 25 % de logements sociaux



9151

logements sociaux attribués, dont 19% à des ménages reconnus prioritaires DALO

■ Une attention particulière portée aux communes carencées

Dans le Val-de-Marne, 8 communes faisaient l'objet d'un arrêté de carence en 2018 ; ces décisions de carences avaient été prises en 2017 parce qu'elles ne respectaient pas l'obligation de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux sur leur territoire et étaient éloignées de leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux. Ces communes font l'objet de prélèvements financiers majorés par rapport aux prélèvements s'appliquant aux autres communes déficitaires en logements sociaux et voient certains de leurs droits être transférés à l'État (droit de préemption, droit de mobiliser le contingent communal d'affectation de logements sociaux).

L'État accompagne ces communes notamment à travers l'élaboration de contrats de mixité sociale, qui définissent des moyens de favoriser le développement de logements sociaux, pour atteindre progressivement le seuil des 25 %. Pour mémoire, 25 communes du Val-de-Marne ne respectent pas le seuil des 25 % de logement social.



SORTIE DE CARENCE DE LA COMMUNE DU PLESSIS-TRÉVISSE

A l'occasion de la signature du contrat de mixité sociale de la commune du Plessis-Trévisse, le 27 mai 2019, le Préfet du Val-de-Marne a levé la carence de la commune portant ainsi le nombre de communes carencées à 7. En effet, le Plessis-Trévisse avait déjà atteint fin 2018 l'objectif de production de logements sociaux défini pour la période 2017-19 et met en œuvre un ensemble de leviers pour favoriser une mixité sociale maîtrisée sur la commune.

Perspectives 2019

L'année 2019 marque la fin de la période triennale, de nouveaux bilans d'atteinte des objectifs vont donc être réalisés, en lien avec les communes en préparation de la prochaine période et de nouveaux objectifs.

L'État accompagne vers la sortie du mal-logement

L'Etat assure le fonctionnement de la commission de médiation. Celle-ci examine les recours formés par les ménages en situation de mal-logement. L'État a la responsabilité de reconnaître les ménages prioritaires ou non, en fonction des critères de la loi, pour l'accès à un logement. À ce titre, depuis la loi Egalité-citoyenneté (2017), chaque réservataire doit consacrer 25 % de ses attributions aux publics dits prioritaires, dont en premier lieu les ménages reconnus prioritaires au titre de la loi sur le droit au logement opposable (DALO).



2036 dossiers de recours logement reconnus prioritaires en 2018 sur les 6488 déposés, soit un taux de reconnaissance de 31% (en augmentation par rapport aux deux

3924 ménages reconnus DALO et 1891 reconnus prioritaires à un autre titre demandaient en 2018 un logement dans le Val-de-Marne

2525 ménages ont été relogés au titre des publics prioritaires en 2018 dont 1783 ménages reconnus DALO.

La loi ALUR et la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ont renforcé les compétences des intercommunalités en matière de logement social et d'attribution. La mise en place de conférences intercommunales du logement, à l'échelle des EPT, doit permettre d'élaborer, de manière partenariale, les orientations en matière d'attributions de logements à l'échelle intercommunale afin de construire une stratégie d'équilibre du territoire. Co-présidées par le représentant de l'État dans le département et le territoire, deux CIL ont d'ores et déjà été installées, et une troisième le sera prochainement :

- ▶ Celle de Grand Paris Sud Est Avenir, le 24 mai 2018
- ▶ Celle de Paris Est Marne et Bois le 11 mars 2019
- ▶ L'installation de la CIL de l'EPT 12 aura lieu à la rentrée 2019.

Outre les enjeux d'accès à l'hébergement et au logement, sur lesquels les CIL ont une mission prévue par la loi, ces instances permettent aussi aux acteurs de travailler ensemble sur les objectifs et leviers de développement de l'offre de logement.

Perspectives 2019

Les orientations définies dans chacune des instances seront ensuite déclinées dans la convention intercommunale d'attribution (Cia), document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements des principaux acteurs (collectivités, bailleurs, État, Action Logement...) en matière d'attribution de logements sociaux. L'enjeu est d'assurer, via la politique d'attribution, un accès équitable au logement tenant compte des besoins et des priorités, ainsi que le respect de la mixité sociale à l'échelle des quartiers et des territoires.

Les programmes de renouvellement urbain améliorent le cadre de vie et la mixité sociale

L'année 2018 marque la préparation de l'entrée en phase opérationnelle des 13 projets ANRU du territoire, impliquant 17 communes et les 3 EPT, après la signature de l'ensemble des protocoles de préfiguration centrés sur la réalisation des études. Le choix des projets urbains, la définition et la négociation des projets sont ainsi le cœur du travail partenarial mené en 2018 sur chacun des quartiers prioritaires et poursuivi en 2019.



2 400 démolitions et reconstructions de logements ont été validées

3 100 réhabilitations de logement prévues

6 919 000 millions d'euros de subventions de l'ANRU sur les études et la préfiguration, d'un coût global de 20 millions d'euros

3 projets finalisés et validés en 2018 (Orly, Alfortville, Ivry)



► Vue 3D du quartier des navigateurs à Orly après rénovation (projet NPNRU).

Perspectives 2019

La signature des protocoles de préfiguration ouvre une période de 18 mois pour définir le projet de renouvellement urbain à formaliser, ensuite, dans des conventions pluriannuelles avec l'ANRU. La première convention a été signée le 5 juillet 2019 à Orly, avec un engagement financier de l'ANRU à hauteur de 68 M€. La convention du projet d'Ivry-sur-Seine sera également signée le 31 août 2019. Plusieurs autres conventions sont en préparation.

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité

La lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité gouvernementale et locale. Protéger les personnes les plus vulnérables, permettre à chacun de disposer d'un logement compatible avec les exigences de dignité et de sécurité, réagir avec efficacité aux situations d'insalubrité ou de péril sont des enjeux forts qui mobilisent de nombreux acteurs, au premier rang desquels l'État et les collectivités.



113

arrêtés préfectoraux d'insalubrité

97

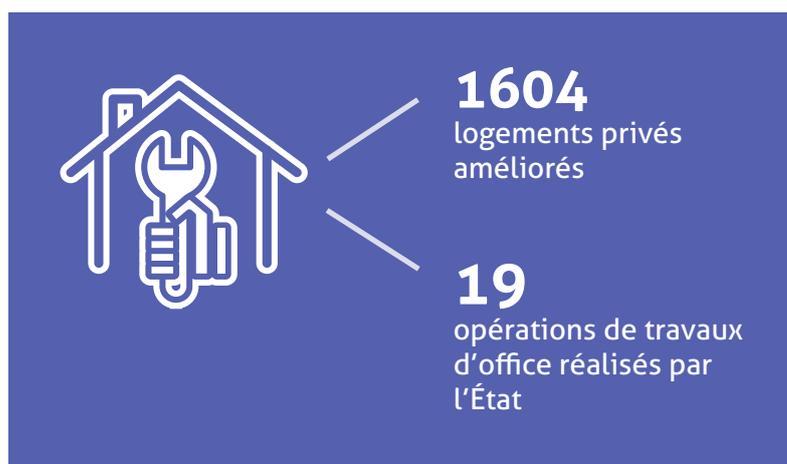
signalements pour saturnisme

1,4M€

de subventions ANAH pour l'habitat indigne ou dégradé

281

logements aidés à ce titre



■ Le plan de sauvegarde d'Orly : 1er plan de sauvegarde dans le Val-de-Marne depuis 6 ans.

Le plan de sauvegarde est le cadre privilégié d'une intervention publique lourde permettant de restaurer le cadre de vie des habitants et de redresser la situation d'immeubles en copropriété cumulant des difficultés importantes. Le rôle de l'État est prépondérant dans ce type de dispositif puisqu'il valide la pertinence et la faisabilité du plan de sauvegarde, constitue la commission chargée d'élaborer le plan, approuve le plan de sauvegarde, et contribue financièrement aux opérations (via l'ANAH).

Sur proposition de la commune et de Grand Orly Seine Bièvre, le Préfet du Val-de-Marne a créé une commission d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété Anotéra à Orly qui comprend 399 logements sur six immeubles. L'élaboration du plan de sauvegarde est dorénavant en cours, pour un lancement du plan prévu au 2nd trimestre 2020. En parallèle de cette phase préparatoire, des premiers travaux urgents ont déjà été engagés, accompagnés par une aide de l'ANAH s'élevant en 2018 à 546 744€.

3 575 709 M€ d'investissements dans le Val-de-Marne par l'ANAH

631 logements bénéficiaires dont :

242 logements propriétaires occupants

17 logements propriétaires bailleurs

372 logements en collectif

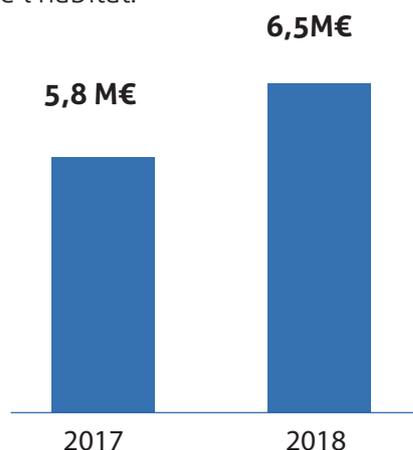
LE PROGRAMME HABITER MIEUX

Il s'agit d'un programme national ANAH de lutte contre la précarité énergétique qui concourt aussi aux économies d'énergie, s'adresse principalement à des publics en « précarité énergétique » pour lesquels les aides de droit commun et le système de crédit d'impôt (CITE, éco-PTZ...) ne suffisent pas à enclencher la décision de rénovation et nécessitant une réponse spécifique. Les travaux concernés par ces aides peuvent recouvrir l'isolation thermique, la réalisation ou la réfection de l'étanchéité des pièces humides, l'installation du chauffage individuel et collectif, etc.

■ Les risques dans le département

- ▶ Le risque de saturnisme au sein du parc privé est évalué à **5,1 % des logements** (part des logements construits avant 1949 avec des enfants de moins de 6 ans dans le parc privé).
- ▶ Le parc privé potentiellement indigne dans le Val-de-Marne est estimé à **4,2 % des résidences principales privées**. Cela représente 17 000 logements potentiellement indignes.

- ▶ Aides octroyées par l'Etat pour les différentes opérations de rénovations de l'habitat.



Perspectives 2019

La mise en œuvre opérationnelle du Plan départemental de LHI

Le Val-de-Marne a été identifié comme l'un des 6 départements « territoire d'accélération » par la circulaire interministérielle du 8 février 2019 pour la lutte contre l'habitat indigne. Un plan d'action renforcé a été proposé par l'Etat aux collectivités les plus concernées. Associant des approches préventives, incitatives et coercitives, il a été signé le 21 juin 2019. Il s'articule autour de 4 axes et démarre avec un nombre limité de communes, avant une diffusion plus large à partir de 2020 :

- Copropriétés en péril ou insalubrité (12 communes)
- Marchands de sommeil (4 communes)
- Lutte contre la division pavillonnaire (5 communes)
- Accompagnement des communes en transition (4 communes).

L'État assure un dispositif d'hébergement pour les personnes les plus démunies

En lien avec ses partenaires (associations, collectivités, bailleurs sociaux, hôtels), l'État organise et finance le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion destiné aux personnes en situation de détresse. Il leur garantit des conditions d'accueil et un accompagnement social pour favoriser un accès à un parcours résidentiel.

LA FERME DES MARAIS : PLAN « LE LOGEMENT D'ABORD »

La restauration de cette ancienne ferme au coeur d'Orly a permis la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), inauguré le 9 mars 2018, qui dispose de 120 places d'hébergement d'urgence réparties dans 34 appartements, mais offre aussi 30 places de crèches, une salle d'exposition et une serre-potager.

Ce site a vocation à favoriser l'insertion des publics précaires qu'il accueille et s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du « Plan 2018-2022 pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » présenté par le Président de la République le 11 septembre 2017, qui considère le logement comme un élément indispensable pour parvenir à l'autonomie sociale et économique. L'État a contribué à hauteur de 816 k€ dont 204 k€ par l'ADEME. La fin de l'année 2018 a aussi vu l'ouverture du nouveau site d'hébergement d'urgence de Limeil-Brévannes géré par l'AUVM (Aide d'urgence du Val-de-Marne).

■ Un effort particulier pour la période hivernale

375 places supplémentaires ont été mobilisées dans le département au cours de l'hiver 2018-2019 et ont ainsi permis de réduire significativement le nombre de demandes non pourvues après 19h. Ce volume record (55 places de plus qu'en 2017) est notamment dû au soutien du département et des communes, qui ont mis des locaux à disposition des opérateurs de l'État.



70,2 M€ consacrés par l'État à l'hébergement dont 24M€ pour les nuitées hôtelières

1978 places d'hébergement pérennes dans des structures d'urgence ou d'insertion

1 264 204 nuitées hôtelières financées par l'État dans le Val-de-Marne, soit près de 3500 personnes prises en charge à l'hôtel chaque jour; la moitié des personnes accueillies ont moins de 18 ans ;

1417 appels en moyenne chaque jour sur le 115

Perspectives 2019

74 des places d'hébergement ouvertes dans le cadre de l'effort hivernal ont vocation à être pérennisées et à venir renforcer l'offre d'hébergement d'urgence du département. Dans le cadre du plan pauvreté, une action visant à l'amélioration de la prise en charge des enfants à l'hôtel social sera mise en œuvre.

L'État assure l'accueil digne des demandeurs d'asile et l'accompagnement vers le logement de ceux qui ont vocation à rester sur le territoire

Les services de l'État assurent, en partenariat avec les opérateurs et les communes, non seulement l'hébergement des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale, mais aussi un accompagnement pour favoriser leur intégration durable sur le territoire.

■ Un hébergement adapté à chaque situation

Au 1er janvier 2019, les anciens centres d'hébergement pour migrants (CHUM) de droit commun ont été transformés en hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile exclusivement (HUDA), afin de permettre une meilleure identification de la situation et du parcours de chacun et améliorer la fluidité des parcours. 9 HUDA sont ouverts dans



2032 places dédiées à l'hébergement des migrants dans le département :

- **527** places en CADA
- **874** places en HUDA,
- **203** en CPH
- **80** en centre de transit
- **182** en hébergement d'urgence à l'hôtel



LES ÉQUIPES MOBILES

Afin d'examiner les situations administratives des migrants hébergés, des équipes mobiles composées d'agents des services de l'État ont visité 25 structures d'accueil dans le département. Elles y ont rencontré 118 personnes en 2018 dont 8 demandeurs d'asile.

Ces équipes mobiles permettent notamment aux migrants hébergés dans les centres et hôtels sociaux de connaître leurs droits et de les faire valoir.

#3

L'ÉTAT EST LE GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'État doit permettre à chacun de vivre dignement et travailler à réduire les inégalités, qu'elles soient sociales ou géographiques, de manière à tendre vers une égalité réelle des chances.



L'Égalité femmes-hommes : grande cause nationale du quinquennat

■ Séminaire organisé à la préfecture :

« L'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »

Avec la loi du 21 février 2014 le législateur, conscient des difficultés accrues pour les habitantes de ces quartiers, a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une obligation transversale des contrats de ville. Le 16 octobre 2018, un séminaire a réuni une centaine d'acteurs et d'actrices de la politique de la ville (élus et agents de collectivités, services de l'État, porteurs de projets, conseillers citoyens) autour des enjeux des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif était de donner à ces acteurs les outils pour leur permettre de réaliser des actions concrètes visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans ces quartiers. Cette journée a été suivie d'ateliers thématiques par territoire portant sur les thèmes de « femmes et espaces public » ; « emploi et insertion des femmes » ; « santé et vieillissement des femmes ».



“ L'objectif était de donner à ces acteurs les outils pour leur permettre de réaliser des actions concrètes visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ”

Perspectives 2019

Plan d'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes

La politique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une politique interministérielle qui fait l'objet d'un plan régional signé par le Préfet de Région Île-de-France, Pôle Emploi et la Caisse des dépôts.

Dans le Val-de-Marne, les services de l'État et la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat sont mobilisés en 2019 pour la préparation d'une feuille de route départementale permettant de dresser l'état des lieux des actions engagées et définir de nouvelles priorités en matière de mixité des métiers, d'entrepreneuriat des femmes, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et d'insertion professionnelle des femmes, notamment des femmes victimes de violences.

L'intégration des étrangers s'inscrit dans la tradition républicaine

Dans la tradition républicaine, l'État accompagne ceux qu'il accueille pour leur permettre de s'intégrer pleinement dans la société.



Titres de séjour

45 530 titres de séjour délivrés

- **9232** cartes de séjour pluri-annuelles
- **993** passeports talents
- **1365** régularisations au titre de la circulaire du 28 novembre 2012

Naturalisations

13 625 personnes reçues

- **6000** dossiers déposés
- **4000** transmis au MI dont 80% assortis d'un avis favorable.

Asile

5106 premières demandes

- **+ 57 %** par rapport à 2017
- **1658** en procédure Dublin

Eloignement

372 demandes en 2018, dont 39 % de sortants de prison (399 en 2017)

- **+ 39 %** d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière troublant l'ordre public
- **- 30 %** de départs aidés de l'OFII (129 contre 183 en 2017).

■ L'évolution du CIR pour une insertion sociale par la langue

Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement (sauf exceptions). Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La formation civique est obligatoire. Une formation linguistique peut être prescrite en fonction du niveau en français. En 2018, 3634 CIR ont été signés dans le département.

Depuis le 1er mars 2019, le CIR est renforcé : doublement des heures de formation linguistique et civique, parcours dédié aux non-lecteurs et scripteurs et création d'un volet d'orientation professionnelle.



UNE NOUVELLE PLATEFORME MULTILINGUE POUR L'OFII

Cette plateforme téléphonique, lancée le 2 mai 2018 pour les demandeurs d'asile d'Île-de-France, répond à un objectif double : faciliter et accélérer l'accès aux procédures d'asile, d'une part ; supprimer les files d'attente devant les plateformes d'accueil pour les demandeurs d'asile d'Île de France (SPADA) d'autre part.

- ▶ **61 957** appels traités
- ▶ **46 139** rendez-vous donnés
- ▶ **140 nationalités différentes** ; les ressortissants afghans représentent 20.62 % de l'ensemble, suivis des ressortissants somaliens (8.79 %) et ivoiriens (7.36 %)

L'État œuvre à la réussite scolaire de tous

L'État doit permettre la réussite de tous les élèves, y compris les plus fragiles, en mettant en place des dispositifs qui répondent aux besoins de chacun.

■ L'intégration des parents allophones

L'opération OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants), conduite en partenariat par le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'Éducation nationale, vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves volontaires, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Dans ce cadre, des ateliers sont proposés autour de trois axes : l'apprentissage du français, la connaissance des valeurs républicaines et la compréhension du fonctionnement de l'école et de ses attentes vis-à-vis des parents et des élèves. Dans le Val-de-Marne, les 19 ateliers organisés en 2018 ont rassemblé 240 parents, 17 enseignants et 8 intervenants extérieurs, en grande majorité dans les REP et les Quartiers politique de la ville (85%).

■ Le dispositif Devoirs faits

Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour leur réussite. Ce travail commence dans le cadre de la classe, par l'acquisition des méthodes et des compétences attendues ; il se poursuit en dehors de la classe avec les devoirs qui prolongent ces apprentissages.

Le travail personnel peut cependant être source d'inégalités entre les jeunes et peser sur la vie de famille. Le dispositif Devoirs faits contribue à la réduction des inégalités d'accès au savoir en permettant aux élèves de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée.

En 2018-2019, **tous les collèges du Val-de-Marne** ont été en mesure de proposer, tout au long de l'année, quatre heures hebdomadaires à tous les élèves volontaires ainsi que des modules spécifiques de préparation au brevet.



CP-CE1 : « 100 % DE RÉUSSITE »

Pour pallier la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, toutes les classes de CP des REP et REP+ et CE1 de REP+ ont été dédoublées à la rentrée 2018. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est de garantir « 100% de réussite » pour chaque élève dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Ainsi, en 2018-2019, dans le Val-de-Marne, plus de 6200 élèves ont pu bénéficier de ce dispositif, répartis en 483 groupes de 13 élèves en moyenne par la délégation de 207 ETP pour l'année scolaire.

■ Permettre l'égalité réelle des chances dès l'école

Dans le cadre du plan « Stages de troisième », l'État a mis en ligne un portail dédié pour aider les élèves de REP+ à trouver un stage, ces élèves ayant généralement accès à un réseau moins large pour faire leur choix. Cet outil met à la disposition des élèves des offres supplémentaires, qui viennent s'ajouter à celles déjà proposées par l'établissement, et leur donne également la possibilité d'être soutenus par des équipes éducatives pour rechercher un stage de qualité. En 2018, 330 élèves des lycées Robert Desnos, Elsa Triolet et Jules Ferry ont ainsi bénéficié d'un choix de stage de qualité, notamment dans les différents services de l'État.

■ S'adapter aux besoins des élèves en situation de handicap

Comme tous les élèves, les jeunes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'objectifs d'apprentissage. Ces objectifs reposent sur les programmes scolaires en vigueur et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves, participant à l'inclusion scolaire.

En 2018-2019, 3860 élèves en situation de handicap notifiée par la MDPH ont été scolarisés dans le Val-de-Marne. Parmi ces jeunes, et au regard de leurs besoins spécifiques, certains sont scolarisés dans 124 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS), en école élémentaire, en collège ou en lycée. Comme tous les élèves, ils bénéficient de tous les dispositifs d'accompagnement mis en place pour la réussite scolaire (APC, Devoirs faits, Ecole ouverte, stages de réussite, etc.).

En outre, la concertation « Ensemble pour une école inclusive », lancée le 22 octobre 2018 a permis de dégager un axe thématique portant sur le métier d'accompagnant comme un emploi attractif. Pour assurer cette reconnaissance du métier d'accompagnant et renforcer la qualité de l'encadrement des élèves, l'État a mis en place une formation gratuite dédiée aux professionnels de l'accompagnement. Enfin, 781 contrats « Parcours Emploi compétences » (PEC) ont été signés dans le Val-de-Marne pour accompagner les élèves en situation de handicap et soutenir l'inclusion.

3860 élèves en situation de handicap notifiée par la MDPH ont été scolarisés dans le Val-de-Marne en 2018-2019.

Perspectives 2019

La mise en place des cités éducatives

Les cités éducatives doivent mobiliser tous les acteurs concernés par l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec les familles. Elles s'organisent non seulement autour de l'école du quartier, mais aussi en amont, dans les lieux d'accueil de la petite enfance, et en aval, à travers l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur. Dans le Val-de-Marne, 4 quartiers ont été présélectionnés pour devenir des cités éducatives en 2019.

- ▶ Au niveau national : le Bois-l'Abbé à Chennevières et Champigny, le Quartier Est d'Orly, le quartier du Mont-Mesly à Créteil.
- ▶ Au niveau régional : le quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges.

Vers un élargissement des dispositifs

Le dispositif OEPRE devrait voir ses crédits doublés sur deux ans, afin d'atteindre 200 000 parents et 1000 ateliers en France en 2020. Le dispositif 100 % de réussite doit quant à lui être élargi à la rentrée 2019 pour concerner tous les élèves de CP et CE1 d'éducation prioritaire, soit près de 11 230 élèves de REP et REP+ pour 872 groupes de 13 enfants en moyenne. 3 ULIS collège et 2 ULIS école seront créés, ainsi que 2 UE 1er degré, seront créés au plus près des besoins des élèves.

La circulaire du 6 juin 2019 annonce la création d'un service public de l'École inclusive afin d'offrir à chaque enfant en situation de handicap une rentrée similaire à celle de tous les autres enfants.

L'État favorise l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi

Dans la continuité de la réussite scolaire, l'État s'engage pour favoriser l'insertion par l'emploi de tous et propose des dispositifs adaptés aux besoins des demandeurs et des employeurs.



5 571 nouveaux apprentis entre juin 2017 et mai 2018, soit une **hausse de 6 %** par rapport à la campagne précédente

5 300 contrats en 2017/2018 contre 3 500 contrats de professionnalisation en 2015/2016. Le nombre de contrats de professionnalisation se stabilise à 5 200 contrats sur la campagne 2018/2019

39 structures d'insertion par l'activité économique, pour un budget total de 7M€

1298 nouveaux entrants dans le dispositif Garantie jeunes pour un engagement financier de plus de 2 M€

■ Le Plan régional d'insertion pour la jeunesse

Ce plan, lancé en 2018, consiste à repérer des jeunes de 16 à 25 ans issus des QPV sans situation et en majorité désocialisés (jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplôme, sans qualification, en recherche de formation ou d'emploi) et à mobiliser les dispositifs financés par l'État en leur faveur, pour leur proposer un parcours d'insertion sociale et professionnelle adapté, en partenariat avec les acteurs locaux. Dans les 7 quartiers identifiés dans le Val-de-Marne, les groupes opérationnels sont désormais installés et, au 1er juillet 2019, ils suivent 82 jeunes et ont abouti à 36 sorties positives.

■ Le Parcours Emploi Compétences

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont remplacés par le Parcours emploi compétences (PEC), dont l'objectif est d'associer emploi, formation et accompagnement tout au long du parcours du bénéficiaire, avec le soutien notamment de conseillers du service public de l'emploi.

Ce parcours, qui concerne tous les employeurs du secteur non-marchand, veut toucher les publics les plus éloignés de l'emploi (travailleurs en situation de handicap et résidents des quartiers politique de la ville notamment). En 2018, **1683 contrats PEC ont été signés**, dont 780 avec l'Éducation nationale.

■ L'État travaille avec les entreprises : le PAQTE et le plan 10 000 entreprises

- ▶ Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) est, depuis juillet 2018 un engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires autour de quatre axes : **sensibiliser** les jeunes aux métiers des entreprises, les **former** en facilitant l'apprentissage, les **recruter** sans discrimination et **acheter** de manière responsable et inclusive.
- ▶ Une première concrétisation de ce dispositif dans le Val-de-Marne est intervenue avec la signature par la société de transports Transdev, le 4 juillet 2019, d'un contrat PAQTE avec l'Etat.
- ▶ En 2019, ce dispositif sera complété par le **plan 10 000 entreprises**, dont l'objectif est de mobiliser 10 000 entreprises en France en faveur de l'inclusion dans l'emploi d'ici 2022, au niveau national mais aussi local.

LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Fin 2018, près de 6800 personnes handicapées étaient inscrites comme demandeurs d'emploi en catégorie ABC, soit 6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département. Ces demandeurs d'emploi sont plus âgés que les autres, avec particulièrement 53 % de seniors contre 26 % dans la demande d'emploi départementale.

Ils sont également inscrits depuis plus longtemps : 62 % le sont depuis plus d'un an (contre 46%) et l'écart est encore plus important pour le chômage de longue durée (39 % contre 25%). Les personnes handicapées ont bénéficié de 6 % des PEC prescrits, et représentaient 8 % des salariés en insertion dans les SIAE (chiffres 2017).

Dans le cadre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés d'Île-de-France (PRITH), l'Etat a organisé le 28 mars 2019 une demi-journée de sensibilisation au handicap pour les TPE-PME du département, en les informant sur les acteurs de l'insertion et les dispositifs existants avec la participation de nombreux partenaires locaux de la formation, de l'emploi, du travail et de l'insertion des personnes en situation de handicap.

Perspectives 2019

L'extension des emplois francs aux QPV du département

Les 42 QPV du département comptent 140 000 habitants, soit 10 % de la population du Val-de-Marne, et leur taux de chômage correspond en 2018 à 15 % de la demande d'emploi départementale.

Pour répondre à cette demande, le dispositif des emplois francs permet à toutes les entreprises et associations qui embauchent des résidents des QPV de toucher une aide financière versée par l'État. Ce dispositif, qui existait à titre expérimental en 2018, a été étendu à l'ensemble des quartiers politique de la ville d'Île-de-France.

Au 8 juin 2019, 102 nouvelles demandes d'emplois francs avaient été transmises par les entreprises du département pour être prises en charge.

Une approche globale de la lutte contre la pauvreté permettra d'obtenir des résultats durables

■ La mise en œuvre du plan pauvreté

Le 13 septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée par le Président de la République. L'objectif est d'aller au-delà de la prévention et de lutter durablement contre la pauvreté, en associant les acteurs de plusieurs secteurs : petite enfance, formation des jeunes, insertion professionnelle et accès aux droits.

Le préfet du Val-de-Marne et le président du Conseil Départemental ont signé, le 28 juin 2019, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour le Val-de-Marne. 8,5Mds€ sont mobilisés pour des mesures au niveau national : déploiement de la garantie d'activité à destination de 300 000 allocataires

chaque année, revalorisation de la prime d'activité pour 3,2 millions de ménages, renforcement de la Garantie Jeune pour offrir 100 000 places par an aux jeunes en situation de précarité.

Au-delà de ces mesures, la convention départementale qui vient d'être signée permettra au département de bénéficier d'un soutien de l'État de 1,2M€ chaque année en complément de 1,1 M€ déjà prévu dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion, pour financer 14 actions portant notamment sur le logement et l'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi, la précarité énergétique, l'hébergement.

■ L'État aide directement les foyers en situation de précarité énergétique

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement, qui remplace les tarifs sociaux de l'énergie depuis le 1er janvier 2018.

Il est attribué sous conditions de ressources. Il est reçu automatiquement par courrier au domicile et est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant sa date d'émission. Son montant est calculé en fonction de la composition du ménage et de ses revenus. A titre d'exemple, un célibataire doit avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 7 700 euros pour en bénéficier et, pour un couple sans enfant, un revenu fiscal de référence inférieur à 11 550 euros.



- ▶ Environ **quatre millions de foyers** français se sont vus attribuer un chèque énergie. Son montant varie de 48 à 227 euros.

⊕ LES CONTRATS DE VILLE

12 contrats de ville ont été signés en 2015, pour une période allant jusqu'en 2022. Ils sont caractérisés par une démarche intégrée alliant les dimensions sociale, urbaine et économique, et doivent permettre la mobilisation prioritaire des moyens de droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville. En 2018, 5,5M€ ont été alloués à la politique de la ville dans le département.

Le pilier emploi et développement économique de la politique de la ville doit être progressivement renforcé et représente 17 % des crédits en 2018 (contre 14 % en 2017). Il a atteint 23 % des crédits en 2019.

Le développement de l'accès à la santé pour tous, manifestation de la solidarité nationale

Le système de santé est l'une des meilleures concrétisations de la solidarité nationale. Il doit permettre l'accès aux soins pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe ou du revenu. Le Val-de-Marne accueille un réseau dense d'établissements de santé, avec plus de 50 établissements dont 6 de l'AP-HP. Le développement de la proximité et de la qualité de l'offre et des parcours de soins continue néanmoins d'être une priorité.

■ Signature de 4 contrats locaux de santé (CLS) dans le Val-de-Marne en 2018

Le CLS propose une stratégie partenariale à décliner afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés aux besoins locaux de santé. Il est signé par la collectivité territoriale, l'ARS Île-de-France, la Préfecture, et éventuellement d'autres partenaires. Le CLS est mis en œuvre sur un territoire de proximité identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques (déterminants socio-environnementaux) et s'appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire et locale).

Pour les 4 CLS signés en 2018, ce sont d'ores et déjà 353 200€ qui ont été octroyés par l'ARS soit dans le cadre de l'ingénierie de projet soit pour soutenir des actions de prévention dans des domaines variés comme la santé sexuelle, la nutrition, les conduites addictives ou encore la santé mentale.



► Signature de 4 CLS le 27 Novembre 2018



ACCÈS AUX SOINS : LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Les maisons de santé pluriprofessionnelles sont des lieux qui permettent aux praticiens de travailler de manière collective, et aux patients de disposer sur un même site de plusieurs services. 4 projets sont en cours de construction. Au 1er mai 2019, 6 maisons de santé pluriprofessionnelles et pôles de santé étaient en fonctionnement dans le Val-de-Marne.

- MSPU de Sucy-en-Brie
- MSP de Saint-Maur-La Varenne Saint-Hilaire
- Pôle de Santé à Créteil
- MSP Créteil Champeval ouverte en 2018 avec une subvention de l'État de 15K€. Elle regroupe 3 médecins généraliste, 1 sage femme et 5 médecins spécialistes
- MSPU Saint-Maur-des-Fossés ouverte en avril 2019 qui a bénéficié de 94K€ de financement de l'Etat. Elle regroupe 6 généralistes, 3 infirmiers, un diététicien
- MSP Rungis Lucien Grelinger

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de la mobilisation en faveur des quartiers, **250 centres et maisons de santé** devront voir le jour dans les quartiers prioritaires.

L'État agit pour réduire les inégalités d'accès à la culture et à la vie associative

■ Le fonds de développement de la vie associative (FDVA)

En 2018, en plus de financer la formation des bénévoles, ce fonds a permis de lancer un appel à projets «Fonctionnement et innovation» d'un montant de 330 000 € à destination des associations val-de-marnaises. L'accent a été mis en 2018 sur le Vivre ensemble en République, avec en particulier le déploiement des formations « Valeurs de la République laïcité ». 55 projets Val-de-Marnais ont été retenus. Ce fonds a été reconduit en 2019 pour les mêmes montants.

■ Ouvrir plus et servir plus grâce au plan bibliothèque

Ce plan a pour objectif « d'ouvrir plus » via l'extension des horaires d'ouvertures des bibliothèques mais également de « servir plus » en permettant l'accès à de nouveaux outils de manière à permettre un accès plus large pour le public. En 2018, 1,5M€ a été investi dans le département du Val-de-Marne dans le cadre du déploiement du plan bibliothèque (18 projets).



LE PLAN EDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain.

Dans le Val-de-Marne, deux acteurs ont bénéficié du soutien de ce plan en 2018 pour mener à bien leur projet, pour un montant global de 12 000€ :

- ▶ Le lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine a bénéficié d'un soutien de 2 000 € pour la mise en place d'un atelier dans le cadre des travaux personnels encadrés de classes de première consistant à travailler sur des spectacles documentaires abordant les sujets de sources documentaires et d'investigation.
- ▶ La MJC de Créteil a bénéficié d'un soutien de 10 000€, consistant en l'élaboration d'une webradio et la formation aux techniques journalistiques et aux métiers de la radio. Cette action se destine aux jeunes de 16 à 26 ans, ainsi qu'aux seniors.

Perspectives 2019

L'arrivée prochaine de micro-folies dans le Val-de-Marne

Dans le cadre du plan « Culture près de chez vous », Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a décidé de déployer dès 2018 dans toute la France 200 « Micro-Folies » – dont 50 en Île-de-France – en ciblant tout particulièrement les territoires culturels prioritaires, les bassins de vie les moins bien dotés en équipements culturels afin de proposer plusieurs fonctionnalités complémentaires au service d'un projet culturel global. 7 communes du département sont impliquées dans le dispositif, et notamment Villeneuve-Saint-Georges dont le projet doit être inauguré à la rentrée 2019. Il bénéficie d'une subvention de 120 000€.

Ce concept peut s'implanter dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Il se décline autour d'un musée numérique, permettant de découvrir des œuvres virtuellement, d'un espace scénique ouvert à des spectacles vivants et des manifestations culturelles, d'un FabLab, d'un café et d'éléments pédagogiques autour des œuvres présentées. Cette souplesse et cette modularité permettent une ouverture aux habitants et aux acteurs culturels locaux, afin d'impulser une vraie dynamique de proximité.

#4

L'ÉTAT OEUVRE À LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET À SON AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE

Les attentes des citoyens sont très fortes s'agissant de leur cadre de vie, de la démocratie locale, de la qualité de l'environnement, des équipements à proximité et des possibilités de mobilité. Bien souvent, les enjeux associés dépassent le cadre de la collectivité, par la taille des projets, le montant des investissements, ou encore les retombées économiques attendues. L'État joue alors pleinement son rôle de coordinateur, de financeur, d'accompagnement technique ou de régulateur pour favoriser le développement durable et équilibré du territoire.



L'accompagnement des collectivités locales et de leur structuration demeure un rôle essentiel de l'État

■ L'État accompagne les collectivités pour conforter la légalité de leurs actes

Le rôle du Préfet de garant du respect des lois implique un contrôle a posteriori des actes des collectivités mais aussi une relation de confiance avec elles, fondée sur l'accompagnement et le conseil pour les aider à renforcer la sécurité juridique de leurs actes et à prévenir les risques contentieux.

Ainsi, une circulaire est venue présenter aux collectivités et à leurs établissements les principales observations au titre du contrôle de légalité intervenues en 2017 et 2018 dans le département, répondre à certaines questions qui ont été fréquemment posées à la préfecture à titre de conseil, et mettre l'accent sur des questions d'actualité.



41 954 actes reçus



267 courriers d'observations transmis



9 actes déférés au tribunal administratif par la préfecture

■ L'accompagnement des EPT dans leur prise de compétence

Depuis le 1er janvier 2016, trois établissements publics territoriaux (EPT) ont été créés dans le département du Val-de-Marne :

- Paris Est Marne et Bois (PEMB)
- Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)
- Grand Orly Seine Bièvre (GOSB)

L'État a œuvré pour assurer le transfert effectif des compétences dévolues à ces nouveaux acteurs, qui en exercent aujourd'hui la quasi-totalité. Si la phase d'installation est encore en cours d'achèvement, les premiers bénéfices de la nouvelle carte intercommunale sont déjà perceptibles, même si un bilan ne pourra être dressé que sur le long terme. Par son action, l'État a favorisé l'installation des établissements publics territoriaux dans le paysage institutionnel local.



LES BASSINS EMPLOIS FORMATION

Pour mieux répondre aux besoins du territoire, l'État développe également des partenariats avec les entreprises.

Les bassins d'emploi sont une initiative commune du Préfet de région et de la Présidente du conseil régional. Ils doivent devenir l'échelle de référence pour identifier les besoins en compétences des entreprises, permettre de définir une offre de formation adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations. Ils associent les représentants de l'État, des collectivités et du monde économique pour élaborer un plan d'action répondant aux besoins identifiés. Celui de l'EPT 12 a été lancé mi 2018 et s'est notamment engagé dans une démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Sur les deux autres territoires, les instances des bassins sont installées en 2019.

L'État soutient l'accélération de la transition écologique

Lutter contre le changement climatique est une priorité pour les pouvoirs publics. Elle impose de poser les bases d'un nouveau modèle de prospérité, plus économe en énergie et en ressources naturelles tout en saisissant les opportunités offertes en termes d'innovation, d'investissement et de création d'emplois.

■ L'État aide au développement des énergies renouvelables dans le Val-de-Marne

Le développement des énergies renouvelables est au cœur de la transition énergétique. Il s'agit de promouvoir des énergies décarbonées, plus respectueuses de l'environnement et qui ne sont pas menacées d'épuisement. Cet axe majeur de la politique de l'État au niveau international, européen et national trouve naturellement un écho au niveau local et plus particulièrement dans le Val-de-Marne.

► La plus grande toiture photovoltaïque d'Île-de-France à L'Haÿ-les-Roses

12 000 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du réservoir d'eau potable d'Eau de Paris situé à L'Haÿ-les-Roses.

Cette centrale contribue à faire du Val-de-Marne et de la métropole du grand Paris un territoire durable et résilient face au changement climatique. Pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du réservoir (2,5 millions d'euros), une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de 50 % du montant a été accordée.

Cette installation innovante a été présentée au ministre de la Transition écologique et solidaire le 23 novembre 2018 dans le cadre des annonces sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

► Un fort potentiel de géothermie dans le Val-de-Marne

La géothermie dans le Val-de-Marne s'appuie sur la présence d'une nappe d'eau chaude souterraine située entre 1600 et 2000 mètres de profondeur, le Dogger. L'eau chaude de la nappe est pompée, passée dans un échangeur de chaleur pour apporter l'énergie nécessaire au réseau de chauffage urbain, puis réinjectée dans la nappe.

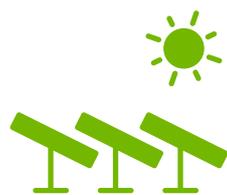
Le parc d'installations géothermiques du Val-de-Marne est le plus dense d'Europe et en fait une énergie renouvelable incontournable pour la région. Une installation permet de chauffer environ 6 000 logements. La réhabilitation du parc existant d'installations au Dogger constitue ainsi un enjeu majeur.

L'extraction de la chaleur contenue dans le sous-sol étant assimilée à une activité minière, l'État joue un rôle majeur dans le contrôle de la filière (police des mines, inspection du travail sur ces installations et de la gestion de cette ressource). Il est aussi aux côtés des collectivités pour faciliter les réhabilitations en évitant les conflits d'usage potentiels.



LA CENTRALE GÉOTHERMIQUE DE CACHAN

Le forage de géothermie de Cachan est une innovation mondiale qui a fait l'objet d'une autorisation délivrée par l'État. Le site a fait l'objet d'une visite du ministre de la Transition écologique et solidaire le 7 septembre 2018. L'ADEME a contribué au financement des nouveaux puits de Cachan à hauteur de 6 296 342 €, soit environ 32,5 % du montant de l'opération.



50 %

(1,2M€) de subvention de l'État pour l'installation de 12 000 m² de panneaux photovoltaïques à l'Haÿ-les-Roses.



30 % (6M€) de subvention pour la centrale géothermique de Cachan.



12,2M€ de primes à la conversion vers un véhicule plus propre distribués en Île-de-France pour plus de 11800 dossiers soumis.

■ Réduire le volume des déchets et améliorer leur gestion : l'exemple du SYCTOM

Le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers, gère le traitement des déchets de 5,7 millions d'habitants des 84 communes adhérentes de l'agglomération parisienne. Pour ce faire, il dispose de centres de tri et de transfert, ainsi que de trois unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM). Ces structures arrivent aujourd'hui à saturation et ne permettent pas d'optimiser la gestion des déchets.

Le SYCTOM a donc développé un projet de nouvelle Unité de Valorisation Énergétique qui consiste à remplacer l'UIOM actuelle à Ivry (de 750 000 tonnes de capacité) par une installation de dernière génération d'une capacité réduite de moitié (350 000 tonnes), qui s'appuiera sur la valorisation des déchets plutôt que leur élimination ou leur mise en stockage.

Le projet a été soumis à enquête publique du 22 mai au 25 juin 2018. Après avis favorable de la commission d'enquête, le Préfet a délivré le 28 septembre 2018 le permis de construire pour cette nouvelle unité de valorisation énergétique. Il a ensuite, après avis favorable du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), autorisé l'exploitation par arrêté du 23 novembre 2018.

Perspectives 2019

La mise en place de la Zone faible émission

La mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE), effective depuis le 1er juillet 2019, est l'un des axes prioritaires d'amélioration de la qualité de l'air soutenu par le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France adopté, par arrêté inter-préfectoral, le 31 janvier 2018. Un collectif de collectivités a ainsi bénéficié d'un soutien d'1M€ dans le cadre de la convention « Villes respirables en 5 ans ».

L'État a apporté son soutien aux territoires dans le cadre des travaux préparatoires et a mis en place les mesures réglementaires nécessaires pour permettre un développement et un fonctionnement efficace de ces zones. Les préfets de département ont notamment donné leur accord pour intégrer le réseau routier national non concédé dans le périmètre de la ZFE.

Dans le Val-de-Marne, 11 communes adhèrent à ce stade à la démarche et ont procédé à des consultations préalables. Le projet de loi d'orientation des mobilités prévoit actuellement d'imposer les ZFE dans les zones en dépassement des valeurs limites de qualité de l'air.

L'État contribue à améliorer la mobilité de demain et crée des opportunités aujourd'hui

Le développement du Grand Paris Express ou de projets routiers structurants vont sensiblement transformer le paysage Val-de-Marnais en décloisonnant certains secteurs. L'État assure, en lien avec les collectivités, le suivi de ces grands projets et veille à ce que les retombées positives qu'ils engendrent dès maintenant bénéficient à la population locale.



439 Val-de-Marnais ont bénéficié d'un emploi en insertion sur les chantiers de la ligne 15 Sud et de la ligne 14 Sud au 28/02/2019.

■ Entrée en phase opérationnelle des travaux du Grand Paris Express

L'année 2018 a marqué l'entrée en phase opérationnelle des chantiers du Grand Paris Express (GPE) dans le Val-de-Marne pour les lignes 14S et 15S dont la mise en service en 2024 / 2025 a été confirmée par le gouvernement :

- ▶ la délivrance de l'ensemble des permis de construire des gares et sites de maintenance des lignes 14 Sud et 15 Sud est achevée
- ▶ le 3 février 2018, le premier tunnelier a été mis en service à Champigny sur la ligne 15S. Au total ce sont 10 tunneliers qui entreront en action sur ces lignes dans le Val-de-Marne



- ▶ Lancement du 1er tunnelier à Champigny-sur-Marne



150M€ de commandes attribuées à des entreprises du Val-de-Marne sur les chantiers du Grand Paris Express depuis le début des travaux au 28/02/2019.

■ L'État agit pour minimiser les désagréments liés aux travaux

Les dispositifs visant à privilégier des modes alternatifs à la route pour la gestion des milliers de tonnes de déblais produits par les travaux du GPE sont développés. Le Préfet de région a ainsi inauguré en octobre 2018 la plateforme de tri des déblais au Port de Bonneuil qui va permettre de transférer, par voie fluviale, environ 500 000 tonnes de déblais.

Le Préfet du Val-de-Marne a réuni le 30 mai 2018 une instance départementale du Grand Paris Express, associant les collectivités territoriales, les opérateurs de transports SGP et RATP et les partenaires privés, afin de procéder à un point précis de l'avancement des chantiers, des mesures d'accompagnement mises en œuvre ainsi que des retombées socio-économiques du projet pour les entreprises et l'emploi dans le Val-de-Marne. Cette instance se réunira régulièrement et se veut la réponse à une condition incontournable du succès du GPE : un engagement fort et un dialogue constructif entre tous les partenaires mobilisés, à commencer par les acteurs et représentants des territoires

■ Ces travaux sur le réseau du Grand Paris s'accompagnent d'une démarche plus globale d'amélioration et de développement des transports urbains

L'État a accompagné les autres projets de transport, en veillant notamment à leur adéquation aux contraintes et aux enjeux urbains auxquels ils doivent répondre. L'État a également participé au financement des études nécessaires à certains des projets les plus emblématiques, comme le projet de transport en commun en site propre Altival entre Noisy-le-Grand et Chennevières-sur-Marne, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Val-de-Marne, et le projet de téléphérique urbain Câble A, entre Créteil-Pointe-du-lac et Villeneuve-Saint-Georges, dont le maître d'ouvrage est Île-de-France Mobilités.

D'autres projets encore ont franchi en 2018 des étapes majeures :

- ▶ Le 16 janvier 2018, la convention de financement du tramway T9 entre Paris-Porte de Choisy et la ville d'Orly a été signée. Le coût total du projet est de 400M€ dont 91M€ apportés par l'État.
- ▶ La pose du nouveau pont de Nogent le 28 avril 2018 a ouvert la voie à une nouvelle organisation des flux routiers pour améliorer les conditions de circulation dans un secteur particulièrement saturé. Ce projet a fait l'objet d'un financement au titre du Contrat de Plan État-Région (48M€ dont 20,8M€ État).
- ▶ Le 18 décembre 2018, la déclaration d'utilité publique de la gare SNCF sur le RER E et la ligne P du Transilien à Bry-Villiers-Champigny a été signée, après avis favorable suite à l'enquête publique.

Par ailleurs, l'État améliore les conditions d'insertion urbaine de ses infrastructures routières, en limitant les nuisances générées pour les riverains par des procédés innovants. Sur les parties les plus circulées de l'A4 et de l'A86, dans des zones urbaines très denses, l'État poursuit le renouvellement de la couche de roulement par un revêtement antibruit performant, en complément du déploiement progressif de protections acoustiques.



LES PREMIERS RÉSULTATS DES CLAUSES D'INSERTION DES MARCHÉS DU GPE

Afin que les chantiers du GPE soient sources d'emploi pour les habitants du territoire, des clauses obligatoires d'insertion sont incluses dans tous les marchés passés par la SGP avec les principaux donneurs d'ordre.

Sur la seule ligne 15Sud, au 31 mars 2019 et depuis le début des travaux :

- **5 400 personnes** ont été embauchées sur les chantiers.
- Sur les **945 personnes** ayant bénéficié d'un emploi en insertion sur les chantiers, 379 étaient val-de-marnaises.
- **626 533 heures d'insertion** ont été réalisées, pour un objectif de 1 097 588 heures à l'horizon 2022.

En parallèle, les PME et ETI du Val-de-Marne sont bien présentes sur les marchés de travaux, puisque que le département occupait en novembre 2018 la seconde position derrière Paris en nombre de PME/ETI impliquées. Les PME du Val-de-Marne se sont vues attribuer 20 M€ du marché GPE en 2018. **160 entreprises val-de-marnaises interviennent sur les chantiers de la ligne 15 Sud**, dont 120 PME, pour un montant total de 361 M€ dont 60 M€ aux PME.

Avec ses partenaires, l'État aménage des secteurs à fort potentiel dans un souci d'équilibre du territoire

■ L'aménagement de secteurs d'intérêt national

Les Contrats d'Intérêt National (CIN) constituent une démarche partenariale associant l'Etat, les collectivités et les partenaires publics et privés sur des secteurs à fort potentiel d'aménagement. Cette large gouvernance a pour objectif de partager les enjeux et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour le développement des territoires concernés. Après la signature des CIN de la vallée scientifique de la Bièvre, de Charenton-Bercy et des Ardoines à Vitry-sur-Seine, l'État a signé deux nouveaux CIN en 2018 avec les collectivités locales et les acteurs publics et privés concernés :

- ▶ Le CIN du secteur Triage à Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi et Valenton a été signé le 31 janvier 2018. Ce contrat marque la volonté partagée des partenaires d'accélérer la conversion et le désenclavement de ce site en favorisant son développement économique notamment en lien avec sa vocation ferroviaire et logistique, accompagné d'une requalification et d'une intensification du quartier résidentiel.
- ▶ Le CIN sur le territoire de l'ex-Voie de Desserte Orientale (VDO) de Villiers-sur-Marne à Sucy-en-Brie a été signé le 3 mai 2018. Les acteurs se sont engagés dans ce cadre à faire émerger un territoire innovant et durable, répondant aux enjeux de mobilité, de développement économique, d'attractivité résidentielle et de préservation du patrimoine écologique, entre le futur pôle intermodal de Bry-Villiers-Champigny et la gare RER de Sucy-Bonneuil.

Sur le secteur du CIN des Ardoines, l'année 2018 a été celle du passage en phase opérationnelle des deux ZAC. Les premiers permis de construire ont été délivrés pour la ZAC Gare Ardoines, représentant 660 000 m² de surfaces de plancher à construire dont 410 000 m² de surfaces d'activités. Les premières commercialisations dans le secteur Descartes de la Gare Ardoines ont eu lieu, de même que le lancement des travaux du collège et la validation des plans de secteur de la ZAC Seine Gare Vitry. L'État participe à la réalisation des opérations à hauteur de 30M€ répartis sur les deux ZAC.

Il a également octroyé un permis de construire emportant permis d'innover pour permettre au porteur de projet de déroger à certaines règles opposables, sous réserve qu'il démontre atteindre des résultats équivalents à ceux visés par la réglementation. Elle permet ainsi de soutenir l'innovation dans la construction de la ville de demain.

■ La recherche d'un équilibre dans le développement des projets

L'État, dans ses missions d'agrément et de contrôle, cherche également à assurer un équilibre sur le territoire de manière que les besoins en termes d'aménagement trouvent la meilleure réponse possible.

Dans ce cadre, le Préfet de Région a souhaité définir une doctrine relative à l'agrément délivré par l'État pour la construction de bureaux ou de locaux destinés à des activités logistiques. Cette doctrine permet de définir les zones à cibler prioritairement pour installer ces activités économiques, pour préserver la mixité fonctionnelle des territoires. Elle a été partagée avec les porteurs de projet dans une logique de transparence et afin qu'ils adaptent, le cas échéant, leurs projets.

D'autres outils existent pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence les différents enjeux, au premier rang desquels les plans locaux d'urbanisme qui doivent dorénavant être réalisés à l'échelle d'un territoire. Les services de l'État accompagnent donc les collectivités dans la rédaction de ces documents cadres, indispensables pour les opérations d'aménagement.

#5

L'ÉTAT SE MODERNISE AU BÉNÉFICE DES USAGERS

L'État doit accompagner les transformations du territoire et de la société en se modernisant et en s'adaptant aux besoins de ses habitants. Cette transformation passe par la dématérialisation des procédures pour les rendre plus accessibles, une plus grande coordination des services de l'État et une logique de mutualisation pour gagner en efficacité, tout en maintenant et améliorant l'accueil en guichet qui reste une nécessité.



L'État modernise ses relations avec les citoyens et les collectivités

■ Une nouvelle approche de la maîtrise de la hausse des dépenses des collectivités

Les dépenses des collectivités représentent 20% de la dépense publique. Dans le contexte de la nécessaire maîtrise de la dépense publique, une démarche de contractualisation a été engagée pour maintenir leur évolution à un niveau soutenable. Pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 60M€, une négociation personnalisée a été menée collectivité par collectivité, pour définir un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement adapté à la situation de chacune. Au niveau national, la hausse agrégée des dépenses de fonctionnement des collectivités doit être contenue à moins de 1,2 % par an sur la période 2018-2022.

9 communes et le Conseil départemental étaient concernés dans le Val-de-Marne. En juin 2018, quatre communes du département ont signé avec l'État un contrat sur l'évolution des perspectives financières de leur collectivité sur la période 2018-2020 : Vincennes, Saint-Maur-des-Fossés, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

En l'absence de contrat, les 5 autres communes et le Conseil départemental se sont vus notifier par arrêté préfectoral un taux d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour la période 2018-2020. A travers la contractualisation, l'État propose aux collectivités une nouvelle approche des relations financières entre l'État et les collectivités, alliant engagement des collectivités et stabilisation des dotations financières (voir annexe).

■ Le prélèvement à la source

Pour entrer en vigueur au 1er janvier 2019, la réforme du prélèvement à la source a nécessité une forte mobilisation des services des finances publiques tout au long de l'année 2018. Au-delà des questions d'organisation interne des services, de nombreuses réunions d'information et de formation ont été organisées à destination du comité local des usagers professionnels, des entreprises et des réseaux (MEDEF...), des OPH, des collectivités (Conseil départemental, EPT), des établissements scolaires... de manière à expliquer la réforme et son application concrète. Un accueil téléphonique et une assistance internet ont été mis à disposition pour accompagner les usagers.



■ Les démarches de consultation citoyenne

L'année 2018 a notamment été l'occasion de la mise en place de conseils citoyens, composés d'habitants, d'acteurs locaux ou de représentants associatifs, dans les quartiers politiques de la ville. Ces conseils citoyens sont notamment associés aux discussions autour des projets de renouvellement urbain et de cadre de vie. Dans le Val-de-Marne, la plupart des communes se sont dotées de conseils citoyens. A ce jour, sur les 42 quartiers prioritaires que compte le département, 31 conseils citoyens ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral.



31 conseils citoyens ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral sur les 42 QPV du département.



GRAND DÉBAT NATIONAL AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

Le Grand Débat national organisé dans toute la France à l'initiative du Président de la République, a donné lieu dans le Val-de-Marne à plus d'une centaine de réunions. 44 communes sur 47 ont pris part à l'initiative.

L'État s'est attaché à ce que tous les citoyens puissent participer. L'administration pénitentiaire a ainsi organisé 4 débats à la prison de Fresnes, co-animés par le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et l'Éducation nationale. Les détenus, qui ont souhaité aborder notamment les sujets de la transition écologique, de la fiscalité et de la dépense publique, et de la démocratie et de la citoyenneté, ont fait part de leur satisfaction d'être ainsi entendus. Les organisateurs ont salué le bon déroulement et la qualité des débats.

Les cahiers citoyens mis à disposition par les communes ont été remis à la préfecture du Val-de-Marne le 22 février puis acheminés à la Bibliothèque nationale de France chargée de leur analyse.

Perspectives 2019

L'adaptation de l'organisation des services publics et des politiques publiques aux besoins des usagers

Les attentes des usagers qui évoluent et les opportunités offertes par le numérique rendent nécessaire une adaptation des pratiques et du fonctionnement de l'État. Plusieurs réformes sont en cours de déploiement :

- ▶ la réforme territoriale de l'État qui a vocation à recentrer l'État sur ses missions prioritaires, pour lesquelles sa plus-value est la plus forte, tout en renforçant la simplicité pour les usagers en limitant le nombre d'interlocuteurs dans chaque domaine.
- ▶ le réseau des finances publiques se réorganise pour tenir compte, en particulier, de l'utilisation massive des démarches en ligne par les usagers. Les fonctions ne nécessitant pas d'être proches des usagers seront regroupées et des points de contact plus souples et plus nombreux dans le département seront mis en place.
- ▶ le secteur de la santé évolue également, avec le plan « ma santé 2022 » pour mieux organiser le parcours de soin, favoriser l'accès à la santé pour tous et mieux répartir les moyens.

Le numérique renforce la fiabilité et la performance du service public

La dématérialisation des procédures n'offre pas seulement un confort supplémentaire aux usagers, qui peuvent effectuer leurs démarches quand ils le souhaitent. Bien souvent, elle permet aussi d'améliorer la fiabilité et la rapidité du service.

■ La mise en place des CERT (Centres de ressources et d'expertise des titres Citoyenne)

Au sein des préfectures, la mise en place des CERT depuis deux ans produit des résultats positifs.

- ▶ La transmission dématérialisée des demandes de titres, entre les mairies compétentes pour en assurer le recueil et le CERT en charge de l'instruction des demandes, a mis fin à la transmission par voie papier des dossiers. Ceci a permis un gain de temps et une fiabilisation des transmissions.
- ▶ Cette dématérialisation a également permis, par les gains d'efficacité associés, de faire face à un surcroît d'activité constaté dès le début de l'année 2018, avec un nombre de demandes de titres supérieur à celui observé durant l'année 2017 sur la même période.
- ▶ L'instruction des demandes effectuée de manière dématérialisée par les agents instructeurs du CERT permet la traçabilité des interventions effectuées sur les dossiers, ce qui permet à la fois d'assurer des contrôles de procédure et de lutter contre les risques de fraudes.
- ▶ Les demandes instruites sont conservées dans le temps ce qui permet de disposer d'un historique des demandes pour chaque usager et constitue également un élément de fiabilisation et d'accélération des procédures d'instruction, mais aussi d'amélioration de la lutte contre la fraude.

Perspectives 2019

L'organisation des élections européennes et le REU

L'élection des représentants au Parlement européen s'est déroulée le 26 mai dernier. Il s'agit de la première élection organisée à partir des listes électorales générale et complémentaire extraites du répertoire électoral unique (REU) institué par la loi organique n° 2016-1048 du 1er août 2016.

Le REU constitue une modernisation de la démarche d'inscription sur les listes électorales, qui peut être faite désormais jusqu'au 6e vendredi précédant un scrutin. La fiabilité de ces listes est renforcée et leur gestion est dématérialisée, assurée par l'INSEE. L'unicité des inscriptions est garantie.

La mise en œuvre de ce projet a débuté en février 2018 par l'analyse des listes électorales. Elle s'est poursuivie avec la phase d'initialisation au cours de laquelle les communes ont procédé à la vérification des données constituant la base du REU. Elle s'est achevée au mois de mars 2019 avec la livraison de l'outil de gestion du REU.

Si la phase d'initialisation a parfois été source de difficultés pour les communes, les services de l'État (INSEE, services préfectoraux, ministère de la Défense, ministère de la Justice) ont accompagné les services communaux, soit en les assistant tant d'un point de vue réglementaire que technique, soit en relayant leurs interrogations auprès des ministères en charge du projet.



LA GESTION DES TITRES AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

En 2018, l'encadrement et les agents des missions de proximité placées au sein du CERT ont mis en œuvre le recueil des demandes de titres auprès des détenus incarcérés à Fresnes. Une convention a été signée, le 22 novembre 2018, entre la préfecture et l'administration pénitentiaire afin que ces agents puissent se déplacer et recueillir les demandes de carte nationale d'identité au sein même de l'établissement pénitentiaire. À travers cette démarche, l'État permet à tous les usagers, même incarcérés, d'avoir accès à ses services de délivrance des titres.

De nouvelles organisations et méthodes sont mises en place au service des usagers et des agents

■ La préfecture se réforme pour améliorer l'accueil des étrangers

Un nouveau gestionnaire de file d'attente (GFA) a été installé en novembre 2018 à la préfecture de Créteil pour permettre la prise de rendez-vous en ligne pour certaines procédures concernant les étrangers et améliorer en interne la planification des rendez-vous et des ressources. L'outil délivre aussi des tickets pour accéder aux guichets. Le service rendu aux usagers se trouve ainsi déjà sensiblement amélioré, ainsi que les conditions de travail des agents d'accueil.

L'accueil sans rendez-vous des étrangers (« pré-accueil ») est fermé un jour par semaine, le jeudi, depuis le 1er février 2019. Cette décision a permis de redéployer la force de travail pour répondre à un nombre plus important de demandes par mail et donner des rendez-vous plus proches

pour les premières demandes de plein droit. Parce qu'elle améliore le service rendu aux usagers, cette fermeture le jeudi ne s'est pas traduite par une augmentation du nombre d'étrangers accueillis les autres jours. Le travail de modernisation des procédures d'accueil se poursuit, en développant notamment les possibilités offertes par leur dématérialisation et le développement de la prise de rendez-vous en ligne.

“ Cette décision a permis de redéployer la force de travail pour répondre à un nombre plus important de demandes par mail et donner des rendez-vous plus proches. ”

L'État se veut exemplaire dans son fonctionnement

■ Les travaux d'intérêt général à la préfecture

Le travail d'intérêt général (TIG) est un travail non rémunéré effectué sur décision de justice au bénéfice d'une association ou d'un service public. Les personnes âgées de plus de 16 ans et ayant commis certaines infractions mineures peuvent y être condamnées. Les travaux d'intérêt général doivent avoir lieu au sein d'un organisme agréé pour accueillir ce public. La Préfecture du Val-de-Marne fait partie de ces services et a reçu en 2018 une dizaine de personnes en TIG. C'est aussi l'occasion pour les services de l'État d'œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes condamnées.

■ Les services de l'État développent une mobilité plus durable de leurs agents

La préfecture et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont engagées dans une démarche de développement durable en développant un parc automobile plus propre. L'UDAP a ainsi acquis des véhicules hybrides en 2018. La préfecture dispose d'un parc de voitures électriques depuis 2014, renforcé par l'acquisition de 2 véhicules en 2018, portant le total à 8 véhicules électriques. En moyenne, ce parc électrique permet d'éviter chaque année l'émission de 13 tonnes de CO₂.

Les services départementaux de la DRIEA, de la DRIHL et de la DRIEE élaborent actuellement un plan de mobilité dans l'administration de manière à proposer des actions visant à réduire l'utilisation de modes de transports les plus polluants.

La stabilisation des dotations aux collectivités

En parallèle de la démarche de contractualisation engagée par l'État avec les collectivités pour la maîtrise de la progression des dépenses publiques locales, les dotations ont été maintenues en 2018 et 2019, tandis que l'engagement en faveur de l'investissement local est réaffirmé.

- ▶ En 2018 la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été maintenue à 27 Md€ au niveau national (197,4 M€ dans le Val-de-Marne)
- ▶ La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été pérennisée et maintenue à 615 M€ au niveau national.
- ▶ La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été portée à 1 046 M€, dont

En 2019, l'État maintient son soutien à l'investissement local et mobilisera 1,7 milliard d'euros pour soutenir les projets des territoires au niveau national. Ce sont ainsi, au niveau régional, 76,4 millions d'euros qui sont mobilisés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 13,1 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) et 3,4 millions d'euros au niveau départemental au titre de la dotation politique de la ville (DPV) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les outils de péréquation en faveur des territoires les plus fragiles (dotation de solidarité urbaine, et dotation nationale de péréquation) continuent aussi de progresser dans le Val-de-Marne et représenteront 63,76 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 3,87 %.

+ 3,87 % d'augmentation du montant des outils de péréquation en faveur des territoires les plus fragiles

Exécution des dépenses de l'Etat dans le Val-de-Marne Exercice 2018

N.B: les montants mentionnés dans les tableaux sont en K€.

— Dépense totale

Montant des dépenses civiles (dépenses du budget général et des comptes spéciaux du Trésor) réglées au profit du département du Val-de-Marne, hors dépenses des opérateurs de l'État, dépenses militaires et dépenses afférentes aux pensions militaires.

Près de 6,7 milliards d'euros ont été dépensés au bénéfice du département du Val-de-Marne en 2018, soit une augmentation de 4,1% par rapport à l'année 2017.

Les deux postes principaux de dépenses demeurent les frais de personnel (31% du montant total dépensé) et les dotations de ressources aux collectivités locales (30% du total des dépenses)

Nature de la dépense	Montant dépensé en 2018 (en K €)	Part dans les dépenses 2018 (en %)
I – DÉPENSES DE L'ÉTAT – BUDGET GÉNÉRAL	3 968 376	69
Dépenses de personnel – Titre 2 (PSOP et hors PSOP **)	2 131 934	31
Dépenses de fonctionnement – Titre 3 (hors remboursement et dégrèvement d'impôts)	170 066	3
Dépenses d'investissement – Titre 5	122 365	2
Dépenses d'intervention – Titre 6	455 460	7
Opérations financières – Titre 7	2 739	ns*
Mission remboursement et dégrèvement d'impôts d'Etat et locaux	1 075 812	16
Nature de la dépense	Montant dépensé en 2018 (en K €)	Part dans les dépenses 2018 (en %)
II – COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	2 806 231	41
Pensions	727 722	11
Avances aux collectivités locales	2 063 926	30
Autres CST	13 583	ns*
TOTAL	6 763 607	100
** Hors PSOP : capital décès, frais médicaux/accidents de travail		

– Dépenses de personnel par mission

Uniquement paie sans ordonnancement préalable – PSOP

Missions	Montant dépensé en 2018 (en K€)
Administration générale et territoriale de l'État	29 002
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	10 961
Culture	3 039
Direction de l'action du Gouvernement	1 237
Écologie, développement et mobilité durable	34 919
Économie	61 108
Enseignement scolaire	1 395 184
Gestion des finances publiques et ressources humaines	192 924
Justice	142 432
Recherche et enseignement supérieur	16 862
Sécurités	224 164
Solidarités, insertion et égalité des chances	3 679
Travail et emploi	7 297
Autres	30
Total	2122839

– Dépenses d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement s'élèvent à 122,3 millions d'€, en hausse de 5,8% par rapport à celles de l'année 2017.

Cela représente un investissement de 88 € par habitant du Val-de-Marne. Au niveau national, la moyenne en 2018 est de 40 € par habitant.

— Dépenses de fonctionnement par mission

Les dépenses de fonctionnement les plus significatives sont celles relatives à la mission **Écologie, développement et mobilité durables** (30% des dépenses de titre 3) qui voient leur montant croître de 16%.

Les missions Justice et Enseignement scolaire représentent respectivement 20% et 14% du montant total des dépenses de fonctionnement et connaissent respectivement des hausses en montant de 3%

Missions	Montant dépensé en 2018 (en K€)	Part dans les dépenses 2018 (en %)
Administration générale et territoriale de l'État	9 007	5
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	2 867	2
Culture	853	ns
Direction de l'action du gouvernement	10 372	6
Écologie, développement et mobilité durables	50 308	30
Économie	14	ns
Égalité des territoires et logement	4 908	3
Enseignement scolaire	24 207	14
Gestion des finances publiques et ressources humaines	14 527	9
Immigration, asile et intégration	415	ns
Justice	34 003	20
Recherche et enseignement supérieur	3 231	2
Sécurité	15 450	9
Santé	16	ns
Travail et emploi	88	ns
Total	170 066	100
		ns : non significatif (inférieur à 1 %)

■ Dépenses d'intervention

Budget général hors remboursements et dégrèvements

Elles s'élèvent à 455 millions d'euros. Elles sont en augmentation de 2,7% par rapport à l'année 2017. Elles se répartissent de la manière suivante :

Nature de dépense	Montant dépensé en 2018 (en K€)	Part dans les dépenses 2018 (en %)
Transfert aux ménages	132 796	29
Transferts aux entreprises	25 856	6
Transferts aux collectivités territoriales	146 258	32
Transferts aux autres collectivités	150 551	33
Total	455 460	100



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

Service de la communication Interministérielle

21-29 Avenue du Général de Gaulle - 94000, Créteil

pref-communication@val-de-marne.gouv.fr



[@prefet94](https://twitter.com/prefet94)



Préfecture du Val de Marne